

AVIS D'ENQUETE **PUBLIQUE**



Révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) de Leff Armor communauté

Par arrêté n°AC_2025_10_26 en date du 6 octobre 2025, afin d'assurer une information et participation du public, le Président de Leff Armor communauté a prescrit l'ouverture de l'enquête publique.

L'enquête se déroulera du Mercredi 5 novembre 2025 à 9h00 au Lundi 8 décembre 2025 à 17h00, soit pendant 34 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est la communauté de communes Leff Armor communauté, Moulin de Blanchardeau, 22290 Lanvollon.

Le dossier pourra être consulté :

- Sur le site internet de Leff Armor communauté, https://leffarmor.fr : rubrique urbanisme ;
- Sur support papier : dossiers complets à disposition dans les mairies de Plouha, Plélo, Pommerit-le-Vicomte, Saint-Gilles-les-Bois, Lanrodec, en mairie déléguée de Châtelaudren et en mairie déléguée de Plouagat (commune de Châtelaudren-Plouagat), et au siège de l'enquête à Lanvollon (Leff Armor communauté), et mise à disposition du règlement graphique de la commune concernée dans les autres mairies du territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur un poste informatique, mis gratuitement à disposition dans les locaux de Leff Armor communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être consignées sur :

- Les registres d'enquête déposés dans les mairies de Plouha, Plélo, Pommerit-le-Vicomte, Saint-Gilles-les-Bois, Lanrodec, Chatelaudren et Plouagat, et au siège de l'enquête à Lanvollon.
- Un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé à partir duquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6745/

Les contributions pourront également être transmises :

- Par voie postale au siège de Leff Armor communauté, Moulin de Blanchardeau, CS 60036, 22290 Lanvollon, à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête
- Via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6745@registre-dematerialise.fr Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/6745/ et donc visibles par tous.

La commission d'enquête, composée de Madame Christine Bosse, de Monsieur Jean-Pierre Sparfel et de Monsieur Yannick Le Ray, recevra le public lors de permanences pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux, dates et heures suivantes :

Leff Armor communauté	Moulin de Blanchardeau 22290 Lanvollon	Mercredi 5 novembre 9h – 12h Lundi 8 décembre 14h – 17h
Mairie de Plouha	24 avenue Laennec 22580 Plouha	Samedi 22 novembre 9h – 12h Vendredi 5 décembre 14h – 17h
Mairie déléguée de Châtelaudren	6 rue de la mairie 22170 Châtelaudren- Plouagat	Lundi 1 ^{er} décembre 9h – 12h
Mairie déléguée de Plouagat	1 place de la mairie 22170 Châtelaudren- Plouagat	Samedi 15 novembre 9h – 12h
Mairie de Plélo	7 place du 11 novembre 22170 Plélo	Vendredi 14 novembre 14h – 17h Samedi 29 novembre 9h – 12h
Mairie de Pommerit-le- Vicomte	8 place du centre 22200 Pommerit-le-Vicomte	Mercredi 19 novembre 14h – 17h
Mairie de Lanrodec	Le Bourg 22170 Lanrodec	Lundi 1 ^{er} décembre 9h – 12h
Mairie de Saint-Gilles-les- Bois	6 rue de la Forge 22290 Saint-Gilles-les-Bois	Mercredi 26 novembre 9h – 12h

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de Leff Armor communauté et sur le site internet https://leffarmor.fr pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête publique.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Magali Sanson, Responsable du service Aménagement, au siège de Leff Armor Communauté (CS60036, Moulin de Blanchardeau, 22290 LANVOLLON).

Le conseil communautaire de Leff Armor communauté se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale n°1 du PLUi-H de Leff Armor communauté, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions de la commission d'enquête.